

RÈGLEMENT MIGOUAL CONCEPT RACE 2017

FONDEMENT DE BASE

Si tu t'appelles **MIGUEL**, contacte l'organisateur, tu es invité sur la **MIGOUAL**

DEROULEMENT

La **MIGOUAL CONCEPT RACE** se déroulera au départ de Millau sous la forme d'un aller-retour en moyenne montagne long d'environ 130 kilomètres (si vous ne vous perdez pas !!!) et comportant environ 4000 mètres de dénivelé positif.

Le départ est fixé le **samedi 13 mai 2017 à 12h00** le Golf Café à Millau, les arrivées seront jugées au même endroit jusqu'au dimanche 14 mai 2017 à 18:00, soit un temps maximum imparti de 30h00 heures pour réaliser le parcours complet.

CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

1. La **MIGOUAL CONCEPT RACE** a pour but de réaliser un parcours donné sans dépasser un temps imparti. Elle ne peut pas être considérée comme une épreuve compétitive et par ce fait, ne donne pas lieu à un classement officiel.
2. Elle attribue 5 points ITRA/UTMB aux coureurs qui auront réalisé le parcours dans son intégralité
3. Elle est ouverte à des équipes féminines, masculines ou mixtes de 2 ou 3 personnes. Le nombre d'équipes maximum étant plafonné à **50**.
4. **Les équipes sont strictement indissociables**. En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 3, les 2 coureurs restant ne peuvent continuer qu'après s'être assurés que leur coéquipier a été pris en charge à une base-vie ou par l'équipe organisatrice et à la condition d'avoir obtenu l'autorisation du PC Course. **En cas d'abandon d'un coureur dans une équipe de 2, les 2 coureurs s'arrêtent**.
5. Le parcours est à réaliser en **semi-autosuffisance**, les équipes gèrent comme elles l'entendent leur ravitaillement et leur temps de repos. Tout au long du parcours, l'organisation propose :
 - 2 **bases vie** ouvertes du samedi 16h au dimanche 12h où les concurrents disposent gratuitement de repas et d'une zone de repos
6. L'assistance n'est tolérée que dans les bases-vies mises en place par l'organisation. Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, y compris les traversées de village ou de route, sous peine de disqualification immédiate.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font après avoir saisi en ligne le « CV sportif » de chaque équipier. L'organisation se charge de valider chaque équipe au vu des éléments saisis. L'épreuve se déroulant sans balisage additionnel, en semi-autosuffisance et potentiellement dans des conditions hostiles, une expérience sur trails longs est préférable.

Le tarif d'inscription a été fixé à 75 € / équipier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La **MIGOUAL CONCEPT RACE** est ouverte à toute personne majeure, licenciée ou non.
Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir un certificat médical.

ASSURANCE

ASSURANCE

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence ou encore auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (carte Air Glacier pour la Suisse).

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

DOSSARDS

DOSSARDS

La **MIGOUAL CONCEPT RACE** n'étant pas une course, aucun dossard ne sera remis aux candidats. Un marquage du numéro de chaque équipier sera réalisé au marqueur indélébile sur l'avant-bras de chacun. Ce marquage sera réalisé individuellement pour chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le marquage devra être présenté en cas de contrôles organisés le long du parcours.

MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION

MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION

La composition initiale des équipes peut être modifiée, **avant le 13 avril 2016 dernier délai**. Comme pour tous les candidats, chaque nouveau coéquipier ajouté à une équipe déjà formée devra présenter un « CV Sportif ». L'équipe organisatrice prendra la décision d'accepter ou non son inscription, sa décision étant sans appel.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière doit être faite par e-mail ou par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Date d'envoi	Montant remboursé, en "% du montant de l'inscription »
Avant le 31 décembre	60%
Du 1 janvier au 13 mars	50%
Du 14 mars au 13 avril	40%
Après le 13 avril 2017	aucun remboursement n'est effectué.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

BARRIERES HORAIRES

BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires seront définies à partir du Km 65, à la base-vie Km88 (dimanche 12 h) et tout autre lieu jugé utile par l'organisation pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé de 30 heures

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les équipes doivent repartir du point de passage avant l'heure limite indiquée.

Tout concurrent mis hors course par l'organisation et voulant poursuivre son parcours le fera sous sa propre responsabilité après avoir restitué son dossard et sa balise.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

ABANDON ET RAPATRIEMENT

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs (qui abandonnent ou qui sont mis hors course à une barrière horaire) à partir des bases-vies, sans engagement de délai.
En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens.

PRESTATIONS FOURNIES PAR L'ORGANISATION

PRESTATIONS FOURNIES PAR L'ORGANISATION

1. Balise permettant de suivre l'équipe depuis le PC course (un par équipe).
2. Carton de pointage (un par équipe).
3. Carte du parcours (un par équipe).
4. Fichiers des traces et waypoints à télécharger sur le GPS personnel
5. Roadbook de l'itinéraire en français (un par équipe).
6. Veille téléphonique 24h/24 au PC course
7. Repas énergétiques, possibilité de dormir aux 2 bases vie
8. Repas d'après course
9. Cadeaux de bienvenue (tee-shirt + buff)
10. Cadeau finisher : veste

LOCALISATION ET CONTROLE

LOCALISATION ET CONTROLE

Une **balise GPS/GSM est fournie à chaque équipe**. Cette balise émet un message indiquant la position de l'équipe. Ces informations sont mises à disposition du PC course qui suit en permanence la progression des équipes, s'assurant qu'elles respectent le parcours.

SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

Le PC Course et les contrôleurs disposés sur le parcours seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré. Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, le Comité de course se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Ses décisions sont sans appel.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour des raisons évidentes de sécurité les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés. Des contrôles pourront être effectués aux base-vies et d'une manière aléatoire tout au long du parcours.

Equipelement individuel obligatoire

- Réserve d'eau minimum 2 litres
- Réserve de nourriture énergétique de sécurité
- Lampe en bon état de marche avec piles de rechange en quantité suffisante
- Couverture de survie (minimum 140x210cm)
- Sifflet
- **Des vêtements pour affronter la météo du jour et en particulier le Mont Aigoual qui peut être très surprenant, venté et hostile (Google est votre meilleur ami pour vous renseigner sur la météo musclé que peut proposer le Mont Aigoual)**

Equipelement obligatoire par équipe

- 1 GPS sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation.
- Le Roadbook et les cartes du parcours fournis par l'organisation

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation à la **MIGOUAL CONCEPT RACE** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement

DROITS A L'IMAGE

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

RÈGLEMENT LARZAC TRIP TRAIL 2017

FONDEMENT DE BASE

Se faire plaisir sans se prendre la tête, ce n'est que de la course à pied.

DEROULEMENT

Le « LARZAC TRIP TRAIL – La VERTICAUSSE » est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature.

- **LARZAC TRIP TRAIL** : environ 85 km pour environ 3 500 mètres de dénivelé positif, au départ de Roquefort sur Souzou, en semi autonomie et en 18 heures maximum. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon.
- **ROQUEFORT EXPERIENCE** : environ 64 km pour environ 2 200 mètres de dénivelé positif, au départ de Roquefort sur Souzou, en semi autonomie et en 18 heures maximum. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon.
- **VERTICAUSSE** : environ 44 km pour environ 2 350 mètres de dénivelé positif, au départ de Saint Georges de Luzeçon, en semi autonomie et en 10 heures maximum. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon.
- **VERTI - EIFFAGE** : environ 28 km pour environ 1 350 mètres de dénivelé positif, au départ de Saint Georges de Luzeçon, en semi autonomie et en 6 heures maximum. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon.
- **LUZ EN TRAIL** : environ 12 km pour environ 430 mètres de dénivelé positif, au départ de Saint Georges de Luzeçon, en semi autonomie et en 4 heures maximum. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon.
- **VERTICAL RACE** : environ 2 fois 2.5 km pour environ 2 fois 500 mètres de dénivelé positif, au départ de Millau – Golf Café, en autonomie.
- **LUZ EN KID'S** : environ 2 km, épreuve réservée aux enfants, au départ de Saint Georges de Luzeçon, en autonomie. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon
- **RANDONNEE** : au choix 12 ou 21 km, au départ de Saint Georges de Luzeçon, en semi autonomie. L'arrivée est à Saint Georges de Luzeçon
- **MIGOUAL CONCEPT RACE** : environ 130 km pour environ 4 000 mètres de dénivelé positif, au départ de Millau – Golf Café en semi-autonomie et en 30 heures maximum. L'arrivée est également au Millau – Golf Café. Cette épreuve est différente des autres et bénéficie d'un [règlement qui lui est propre](#)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en nature permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment:
 - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles (nuit, vent, froid, brouillard, pluie)
 - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non.

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement.

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). A tout moment de la course, les membres de l'organisation de la course pourront vérifier ce matériel. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Une assistance personnelle est tolérée sur les points de ravitaillement. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur. Il doit être déposé sur l'espace inscription avant le départ de la course.

OBLIGATIONS QUANT AU CERTIFICAT MEDICAL

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2-1 du Code du Sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants:

- titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- titulaires d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend au jour de la manifestation.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE LA COURSE

La participation au LARZAC TRIP TRAIL entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

LARZAC TRIP TRAIL : 200

ROQUEFORT EXPERIENCE : 200

VERTICAUSSE : 300

VERTI - EIFFAGE : 300

LUZ EN TRAIL : 300

MIGOUAL : 50 équipes

VERTICAL RACE : 200 fadas

INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagement :

- LARZAC TRIP TRAIL : 75 € (90 € après le 13/03/2017)
- ROQUEFORT EXPERIENCE : 50 € (65 € après le 13/03/2017)
- VERTICAUSSE : 35 € (42 € après le 13/03/2017)
- VERTI – EIFFAGE : 20 € (25 € après le 13/03/2017)
- LUZ EN TRAIL : 10 € (12 € après le 13/03/2017)
- VERTICAL RACE : 15€
- RANDO : 10€/ 1/2 tarif pour les moins de 14 ans

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer de course.

GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 8€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.

En cas d'annulation pour une cause décrite au paragraphe ci-dessus, le concurrent peut, s'il l'a souscrite au moment de son inscription, faire fonctionner sa garantie d'annulation d'inscription en nous faisant parvenir avec son courrier de désistement la pièce justificative nécessaire (voir paragraphe ci-dessus).

Si un concurrent inscrit n'a pas souscrit la garantie d'annulation d'inscription ou désire annuler son inscription pour une cause non couverte par cette garantie, le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par l'organisation, dans les conditions suivantes :

Date d'envoi	Montant recrédié en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Avant le 31/12/2016	60%
Du 01/01/2017 au 31/03/2017	50%
Du 02/03/2017 au 12/04/2017	40%
Après le 12 avril 2017 aucun remboursement ne sera effectué	

Aucun échange de dossard n'est possible.

EQUIPEMENT

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis. Cependant il est important de noter qu'il **s'agit d'un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. Il est important, en particulier, de **ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en nature contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

Matériel obligatoire

Matériel	LARZAC TRIP TRAIL / ROQUEFORT EXPERIENCE	VERTICAUSSE
téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batteries chargées)	Obligatoire	
réserve d'eau minimum 1 litre	Obligatoire	
lampes en bon état de marche avec piles de rechange pour chaque lampe. Si vous ne l'avez pas, vous serez arrêté à la tombée de la nuit si vous êtes toujours en course	1 lampe	
couverture de survie de 1,40m x 2m minimum	Obligatoire	
Sifflet	Obligatoire	
réserve alimentaire	Obligatoire	

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, aires de ravitaillement. Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon, seule la puce est récupérée

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une puce est fournie à chaque coureur. En cas de perte ou de non restitution, elle sera facturée au coureur (12 €)

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »)

- 112 (France)

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Chaque coureur sera muni de puces électroniques. Les coureurs n'ayant pas en permanence sa puce sera pénalisé.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements sont composés de liquide et solide

Un repas d'après course est servi à l'arrivée pour les coureurs du LARZAC TRIP TRAIL, de ROQUEFORT EXPERIENCE et de la VERTICAUSSE. Possibilité d'acheter un repas à l'arrivée pour les autres coureurs et les accompagnants

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl. Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- LARZAC TRIP TRAIL : 18 heures
- ROQUEFORT EXPERIENCE : 18 heures
- VERTICAUSE : 10 heures
- VERTI – EIFFAGE : 6 heures
- LUZ EN TRAIL : 4 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le site internet de la course.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

REPOS & DOUCHES

Une salle de repos est mise à disposition pour tous les coureurs. Cette salle est strictement réservée aux coureurs venant justes de terminer leur course. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il est possible de prendre une douche, à l'arrivée uniquement.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas,

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des bus sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:
 - lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante jaune accrochant la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion domageable du site.

ARRIVEE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher pour les coureurs du LARZAC TRIP TRAIL, du ROQUEFORT EXPERIENCE, de la VERTICAUSSE.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme sera établis

Pour la VERTICAUSSE, la VERTI-EIFFAGE et le LUZ EN TRAIL, un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

Pour la VERTICAL RACE, une récompense aux records par catégorie homme et femme sera mis en place

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.